



## **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS** **Rencontre tenue à huis clos et diffusée en différé**

**Saint-Basile-le-Grand, le 11 février 2021** – La Ville de Saint-Basile-le-Grand tient à informer ses citoyens qu'à titre de mesure visant à prévenir la propagation de la COVID-19 et conformément aux directives gouvernementales, la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars prochain se tiendra à nouveau à huis clos. Dans cette perspective, les membres du conseil participeront à cette rencontre par visioconférence dans le but d'éviter au maximum les contacts entre les individus et de respecter les mesures sanitaires mises en place.

### **NE MANQUEZ PAS LA PROCHAINE DIFFUSION**

La séance ordinaire sera diffusée en différé sur la chaîne YouTube de la Ville le 1<sup>er</sup> mars à compter de 19 h 30. Toutefois, en raison de certaines contraintes techniques, la vidéo pourrait être déposée avec un léger retard sur la plateforme. Vous pourrez accéder à l'enregistrement en vous rendant au [villesblg.ca/seances](http://villesblg.ca/seances).

### **FAITES-NOUS PARVENIR VOS QUESTIONS, LA PAROLE EST À VOUS!**

#### **Première période de questions : questions relatives à la vie municipale**

Toute personne ayant des questions relatives à la vie municipale et désirant les poser dans le cadre de la séance ordinaire est invitée à les soumettre au Service du greffe en remplissant le formulaire en ligne disponible au [villesblg.ca/seances](http://villesblg.ca/seances) **avant le lundi 22 février, 23 h 55**. Les questions seront transmises au conseil municipal et les membres y répondront au début de la séance. Si un très grand nombre de questions est reçu, il est possible que des réponses soient données seulement lors d'une séance subséquente.

#### **Deuxième période de questions : questions relatives au contenu de la séance**

Aussi, les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance, après l'avoir visionnée, pourront les faire parvenir via le formulaire en ligne conçu à cet effet. Les membres du conseil municipal s'assureront d'y répondre au début d'une séance subséquente.

#### **Projet d'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour de la séance sera disponible sur le site Web municipal le vendredi 26 février.

- 30 -

Source : Annabel Rousseau, agente de communications  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8111 | [a.rousseau@villesblg.ca](mailto:a.rousseau@villesblg.ca)

#### **Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)